

VILLE D'ERSTEIN

**PROCES - VERBAL**

Séance ordinaire du 31 mars 2008

**Étaient présents** : Mmes et MM.

WILLER Jean-Marc, Maire – DRESSLER Marc, Maire-Adjoint – HERBETH Dominique – HEYM Martine – DINTRICH Benoît – UTZ Claudine – SPIELBERGER Denis – ALIZON Colette – SEHMANN Bernard – FUCHS Marie-Odile – ANDRES Liliane – DUBOIS Simone – SCOTTO DI CARLO Catherine – HEITZ Joseph – ECREPONT Anne – BOULEY Olivier – MICHON Sandra – DA SILVA Nathalie – KAUFFEISEN Frank – KAPPLER Murielle – ISSENHUTH Matthieu – WETTERER Jérémy – SAETTEL François – WIDLOCHER Claude – WOLFF Muriel – KIEFER Patrick – WAGNER Simone – OERTHEL thierry.

**Était absent avec procuration** : M. FUHRO Raymond

**Étaient encore présents** : Mmes et M.

POTIER Jean-François, Trésorier Principal d'Erstein,  
DELSOL Sandrine, Directeur Général des Services,  
BOURDETTE Marie, Service « Affaires Générales ».

-----

A l'ouverture de la séance à 20 heures, tous les conseillers municipaux sont présents.

Le Maire salue les conseillers municipaux et remercie pour leur présence le nombreux public, M. Jean-François POTIER, Trésorier Principal d'Erstein, le journaliste des DNA, Sandrine DELSOL, D.G.S., et Marie BOURDETTE qui est désignée secrétaire de séance.

En préambule à la séance, le Maire propose que l'adoption du Procès-verbal du 15 mars 2008, ainsi que celui de la séance de ce jour, soient faites lors de la séance du 15 avril 2008.

Le Maire signale que deux modifications seraient à apporter à l'ordre du jour :

- rajout d'un point A.5.1. qui n'apparaît pas sur les copies envoyées aux élus :  
**Commission d'Appel d'Offres.**

- suppression du point B.6. « **Conseil Inter cantonal Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** ». En effet, il n'est pas du ressort de la Ville de désigner un représentant, mais de la compétence de la Communauté de Communes.

Avis favorable.

---

### Participation citoyenne

Pour ce qui est de la participation citoyenne d'abord, il s'agit d'un nouveau domaine dont la ville souhaite se saisir!

C'est une vraie volonté politique d'aller au devant du citoyen, de créer des lieux de concertation, d'échanges et de dialogue au sein des quartiers d'Erstein.

Nous voulons permettre l'engagement de tous ceux qui le souhaitent, dans l'intérêt général bien sur et pour un mieux vivre ensemble.

Concrètement aujourd'hui nous votons la mise en place des outils qui nous permettront de travailler à la mise en place de cette nouvelle organisation: les présidents de quartier, les commissions..

Dès demain nous allons formaliser le découpage géographique des quartiers, définir une charte qui fixera le contenu et le cadre du travail, lancer un appel à candidature pour le recrutement des participations...

Nous voilà devant un vaste chantier, tout est à faire et je crois que nous sommes tous partants et enthousiastes pour le démarrer.

Mme Claudine UTZ, adjointe au Maire

Point 1. de l'ordre du jour :

Représentations dans les commissions internes.

Le Conseil,

VU les propositions formulées en séance par le Maire,  
VU la délibération n°6 du Conseil Municipal du 15.03.08 créant les commissions municipales,

décide

de désigner les membres et d'attribuer les compétences suivantes aux commissions municipales créées le 15 mars 2008 :

1. Commission « **Développement durable, environnement et urbanisme** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant le Plan Local d'Urbanisme, les autorisations d'occupation du domaine public, les autorisations d'urbanisme, la voirie, la propreté, les projets d'aménagement urbain (berges, parcs, ouvrages...) et de construction, la préservation du patrimoine naturel (polder, réserve naturelle, forêts...), l'agriculture, les énergies.

Président : M. Marc DRESSLER

Membres : Mmes et MM. Marc DRESSLER – Bernard SEHMANN – Matthieu ISSENHUTH – François SAETTEL – José HEITZ – Olivier BOULEY – Murielle KAPPLER – Claude WIDLOCHER

2. Commission « **Jeunesse et éducation** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant les écoles tous niveaux, l'éducation à l'environnement (ITS...), la politique en faveur des adolescents, les services petite enfance: cantine..., les jeux pour enfants, le Conseil Municipal des Enfants, l'accueil périscolaire et extra scolaire.

Présidente : Mme Dominique HERBETH

Membres : Mmes et MM. Dominique HERBETH – Jérémy WETTERER – François SAETTEL – Anne ECREPONT – Frank KAUFISEN – Liliane ANDRES – Muriel WOLFF

3. Commission « **Solidarité, Sécurité et déplacements** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant la Maison de la solidarité, le Relais emploi, la police municipale, l'agent de prévention, le Conseil de solidarité, Interlude, la sécurité et les déplacements, la signalisation, les aménagements cyclables, les transports, le plan de déplacements, le terrain des gens du voyage.

Président : M. Raymond FUHRO

Membres : Mmes et MM. Raymond FUHRO – Marie-Odile FUCHS – Catherine SCOTTO DI CARLO – Nathalie DA SILVA – Simone DUBOIS – Patrick KIEFER

4. Commission « **Culture et préservation du patrimoine** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant le Relais culturel, le cinéma, la médiathèque, l'Etappenstall, les écoles de musique et d'arts plastiques, la préservation du patrimoine bâti, les archives, la gestion des salles culturelles.

Présidente : Mme Martine HEYM

Membres : Mmes et MM. Martine HEYM – Anne ECREPONT – Murielle KAPPLER – Liliane ANDRES – Jérémy WETTERER – Sandra MICHON – Simone WAGNER – Nathalie DA SILVA

5. Commission « **Sport, loisirs et tourisme** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant Erstein-Détente, les zones sportives et de loisirs, le skate park, le parcours de santé, la gestion des salles, les animations, le Festival du sucre, le Marché aux sucreries, le tourisme, le camping.

Président : M. Benoît DINTRICH

Membres : Mmes et MM. Benoît DINTRICH – Nathalie DA SILVA – Catherine SCOTTO DI CARLO – Frank KAUFISEN – José HEITZ – Simone WAGNER – Sandra MICHON

6. Commission « **Participation citoyenne et services aux aînés** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant la politique en faveur des aînés, l'hôpital local, la maison de retraite, la communication, l'information, le Canal Local d'Erstein, les commissions de quartier.

Présidente : Mme Claudine UTZ

Membres : Mmes et MM. Claudine UTZ – Marie-Odile FUCHS – Catherine SCOTTO DI CARLO – Liliane ANDRES – Simone DUBOIS – Sandra MICHON – Murielle KAPPLER – Marie-Odile FUCHS – Patrick KIEFER

7. Commission « **Développement économique et attractivité** » chargée de donner son avis sur l'attractivité du centre-ville, le développement économique (ZA, ZI), le commerce, l'artisanat, le marché, le contrat de territoire.

Président : M. Denis SPIELBERGER

Membres : Mmes et MM. Denis SPIELBERGER – Simone DUBOIS – Matthieu ISSENHUTH – Liliane ANDRES – Jérémy WETTERER – Simone WAGNER

8. Commission « **budget et gestion financière** » chargée de donner son avis sur l'élaboration du budget, la programmation budgétaire pluriannuelle, les décisions modificatives, le compte administratif, la trésorerie, les impôts locaux, la fixation des tarifs, Erstein Habitat, la gestion financière du patrimoine bâti et non bâti, les locations de chasse, les cimetières.

Présidente : Mme Colette ALIZON

Membres : Mmes et MM. Colette ALIZON – Olivier BOULEY – Bernard SEHMANN – Frank KAUFISEN – Matthieu ISSENHUTH – Thierry OERTHEL

**De créer la commission municipale suivante, d'en désigner les membres et de lui attribuer les compétences suivantes :**

9. Commission « **Administration et Moyens généraux** » chargée de viser les dossiers avant les Conseils Municipaux, de donner son avis sur les questions de ressources humaines, d'hygiène et de sécurité, d'informatique, de la gestion du parc automobile et des bâtiments.

Président : M. Jean-Marc WILLER

Membres : Mmes et MM. le Maire, les adjoints, Patrick Kiefer et les conseillers délégués ou Présidents de commissions de quartier en fonction de l'ordre du jour.

De créer dix postes de conseillers municipaux délégués chargés plus particulièrement du suivi des dossiers relevant de leur domaine de compétence :

1. conseillère municipale déléguée aux **aînés** :  
Mme Sandra MICHON
2. conseiller municipal délégué au **développement durable** :  
M. Matthieu ISSENHUTH
3. conseiller municipal délégué à la **voirie** :  
M. Bernard SEHMANN
4. conseillère municipale déléguée à la **communication** :  
Mme Lilliane ANDRES
5. conseillère municipale déléguée à la **préservation du patrimoine** :  
Mme Anne ECREPONT
6. conseiller municipal délégué aux **ressources humaines** :  
M. Olivier BOULEY
7. conseillers municipaux délégués aux **adolescents** :  
MM. François SAETTEL et Jérémy WETTERER
8. conseillère municipale déléguée au **Sport** :  
Mlle Nathalie DA SILVA
9. conseillère municipale déléguée à **l'attractivité du centre ville** :  
Mme Simone DUBOIS
10. conseiller municipal délégué au **budget** :  
M. Frank KAUFSEIN

De créer six commissions extra municipales de quartiers chargées plus particulièrement d'émettre des propositions relatives au fonctionnement des quartiers sur la base d'une « charte » de fonctionnement établie pour toutes les commissions de quartier :

1. commission du quartier **de Krafft** :  
Membres élus : Mme et MM. Dominique HERBETH (Pdte), Denis SPIELBERGER, Patrick KIEFER
2. commission du quartier **Ouest - Breitenweg - gare** :  
Membres élus : Mme et M. José HEITZ (Pdt), Simone WAGNER
3. commission du quartier **Filature - Bleiche** :  
Membres élus : Mmes Murielle KAPPLER (Pdte), Muriel WOLFF
4. commission du quartier **Sud** :  
Membres élus : Mmes Catherine SCOTTO DI CARLO (Pdte), Simone DUBOIS
5. commission du quartier **du centre Ville** :  
Membres élus : Mme et MM. Martine HEYM (Pdte), Jérémy WETTERER, Thierry OERTHEL,
6. commission du quartier **du Bruhly** :  
Membre élu : Mlle Nathalie DA SILVA (Pdte)

**De créer la commission extra municipale « accessibilité et déplacements », et d'en désigner les membres suivants :**

**Membres** : Mmes et MM. Marie-Odile FUCHS (Pdte), Raymond FUHRO, Matthieu ISSENHUTH, Marc DRESSLER, Muriel WOLFF

**De désigner les membres suivants à la commission de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et de Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

**Membres** : Mmes et MM. Bernard SEHMANN, Marc DRESSLER, Anne ACREPONT, Nathalie DA SILVA, Colette ALIZON, Martine HEYM, Jean-Marc WILLER, José HEITZ, Claude WIDLOCHER

**De désigner les membres suivants à la commission d'appel d'offres (CAO) :**

**Titulaires** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mmes et MM. Bernard SEHMANN, Marc DRESSLER, Raymond FUHRO, Benoît DINTRICH, Patrick KIEFER,

**Suppléants** : Mmes et MM. José HEITZ, Martine HEYM, Marie-Odile FUCHS, Liliane ANDRES, Matthieu ISSENHUTH, Simone WAGNER

**De désigner les membres suivants au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

**Membres** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mmes et MM. Raymond FUHRO, Marie-Odile FUCHS, Claudine UTZ, Dominique HERBETH, José HEITZ, Colette ALIZON, Muriel WOLFF

**De désigner les membres suivants au Comité Technique Paritaire (CTP) :**

**Titulaires** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mmes et MM. Olivier BOULEY, Benoît DINTRICH, Patrick KIEFER, Sandrine DELSOL, Directeur Général des Services,

**Suppléants** : Mmes et MM. Sandra MICHON, Martine HEYM, Raymond FUHRO, Dominique HERBETH, Vincent DEPPEN, Directeur des Services Techniques

**De désigner les membres suivants à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :**

**Membres** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mmes et MM. Marie-Odile FUCHS, Raymond FUHRO, Marc DRESSLER, Denis SPIELBERGER, Muriel WOLFF

**De désigner les membres suivants au Conseil d'exploitation des Usines Municipales d'Erstein :**

**Membres** : Mme et MM. Marc DRESSLER, François SAETTEL, Colette ALIZON, Denis SPIELBERGER, Thierry OERTHEL

**De désigner les membres suivants à la commission secondaire des Usines Municipales d'Erstein :**

**Membres du collège employeur** : MM. Marc DRESSLER, Benoît DINTRICH, Jean-Marc WILLER

**De désigner les membres suivants à la commission consultative de la chasse :**

**Membres** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mme et M. Marc DRESSLER, Colette ALIZON

**Adopté à l'unanimité**

Point 2. de l'ordre du jour :

**Représentations du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs.**

**Le Conseil,**

**VU** les propositions formulées en séance par le Maire,

**décide**

de désigner parmi ses membres les différents représentants aux commissions suivantes :

**1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN**

**Titulaires** : le Maire, Jean-Marc WILLER, d'office, et Mmes et MM. Marc DRESSLER, Martine HEYM, Benoît DINTRICH, Denis SPIELBERGER, Dominique HERBETH, Nathalie DA SILVA, Murielle KAPPLER, Patrick KIEFER,

**Suppléants** : Mmes et M. Simone DUBOIS, Catherine SCOTTO DI CARLO, Thierry OERTHEL

**2. SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU RIED DIEBOLSHEIM-ERSTEIN**

**Représentants** : MM. Marc DRESSLER et José HEITZ

**3. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE « ERSTEIN HABITAT »**

**Représentants** : Mmes et MM. Jean-Marc WILLER, Colette ALIZON, Denis SPIELBERGER, Thierry OERTHEL

**4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

**Titulaires** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mmes et MM. Colette ALIZON, Frank KAUFISEN, Simone DUBOIS, Benoît DINTRICH, Thierry OERTHEL

**Suppléante** : Mme Sandra MICHON

**5. CONSEILLER COMMUNAL DES ORPHELINS**

**Représentants** : M. Raymond FUHRO + 1 Personne Qualifiée

**6. HOPITAL LOCAL**

❖ **Conseil d'administration**

**Représentants** : Mmes et MM. Le Maire, Jean-Marc WILLER, d'office, Marie- Odile FUCHS, Claudine UTZ, Raymond FUHRO

❖ **Conseil de la Vie Sociale**

**Représentante** : Mme Sandra MICHON

**7. CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE L'HOPITAL LOCAL**

**Représentant** : M. Le Maire, Jean-Marc WILLER

**8. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN**

**Représentant** : M. Le Maire, Jean-Marc WILLER

**9. COMITE D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « RESIDENCE DU BREITENWEG »**

**Représentante** : Mme Claudine UTZ

**10. BUREAU DE L'ASSOCIATION DU CANAL LOCAL D'ERSTEIN**

**Représentants** : Mmes et MM. Claudine UTZ, Liliane ANDRES, Murielle KAPPLER, Muriel WOLFF

**11. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE MARGUERITE YOURCENAR**

**Représentante** : Mme Dominique HERBETH

**12. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE AGRICOLE**

**Représentante** : Mme Dominique HERBETH

**13. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ROMAIN ROLLAND**

**Représentante** : Mme Dominique HERBETH

**14. COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)**

**Représentant** : M. Olivier BOULEY

**15. ASSOCIATION « NOUVEAUX HOIRIZONS EN PAYS RHENAN »**

❖ **Conseil d'administration**

**Représentant** : M. Le Maire, Jean-Marc WILLER

❖ **Conseil de la Vie Sociale**

**Représentant** : Mme Marie-Odile FUCHS

**16. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RELAIS EMPLOI**

**Représentant** : M. Raymond FUHRO

**17. CLUB DES COMMUNES CABLEES DU BAS-RHIN**

**Représentante** : Mme Claudine UTZ

**18. CORRESPONDANT DEFENSE AU RELAIS D'INFORMATION DE LA DEFENSE NATIONALE**

**Correspondant** : M. Raymond FUHRO

**19. COMITE DE JUMELAGE AVE SAO JOAO DE LOURE**

**Représentants** : le Maire, Jean-Marc WILLER, président, et Mmes et MM. Benoît DINTRICH, Nathalie DA SILVA, Catherine SCOTTO DI CARLO, Jérémy WETTERER, Liliane ANDRES, Simone WAGNER

**20. ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE « STEINACKER »**

**Représentant** : M. Le Maire, Jean-Marc WILLER.

**21. ASSOCIATION DES COMMUNES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS (CSA)**

**Représentant** : M. Le Maire, Jean-Marc WILLER

**22. ASSOCIATION DES COLLECTIVITES UTILISATRICES DE CIVITAS (ACTU)**

**Représentant** : M. Le Maire, Jean-Marc WILLER

**23. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU BAS-RHIN**

**Titulaire** : le Maire, Jean-Marc WILLER,

**Suppléante** : Mme Colette ALIZON

**Adopté à l'unanimité**

**Point 3.1. de l'ordre du jour :**

**Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire.**

**Le Maire** expose qu'en application de la loi du 3 février 1992, modifiée par les lois du 5 avril 2000 et du 27 février 2002, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur le montant des indemnités de fonction allouées aux maires, aux adjoints, et éventuellement aux conseillers municipaux auxquels le Maire aura délégué une partie de ses fonctions.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,

**VU** le titre II chapitre II du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

**CONSIDERANT** que la commune d'Erstein compte 9.802 habitants (Recensement Général de la Population de 1999) et qu'en outre elle est chef-lieu de canton,

**VU** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Ville,

**décide**

- de fixer les taux ci-après mentionnés et de verser mensuellement les indemnités de fonction du Maire et des adjoints au maire à compter de leur date d'entrée en fonction, à savoir le 15 mars 2008 :
  - **Maire** : 49 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (commune de 3.500 à 9.999 habitants) ;
  - **Premier adjoint au Maire** : 28 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (commune de 3.500 à 9.999 habitants) ;
  - **Adjointes au Maire suivants dans l'ordre du tableau** : 22 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
- de fixer et d'appliquer respectivement à ces indemnités la majoration de 15% autorisée pour la commune aux termes des articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du CGCT en sa qualité de chef-lieu de canton.
- que lesdites indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décrets ou arrêtés ministériels.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 3.2. de l'ordre du jour :**

**Trésorier Principal d'Erstein.**  
**Indemnité de conseil de la Ville.**

**Le Maire** expose que les dispositions réglementaires en vigueur permettent aux conseillers municipaux d'accorder une indemnité de conseil au receveur des communes et établissements publics locaux.

Facultative, cette indemnité peut être allouée au receveur en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion communale relevant de sa compétence.

Établie en fonction du barème fixé par arrêté ministériel à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années tant des communes que de ses services autonomes, celle-ci est acquise personnellement au comptable pour la durée du mandat du conseil municipal, qui décide du taux auquel cette indemnité sera versée (jusqu'à 100%).

Cette décision a été dernièrement adoptée par délibération du 17 décembre 2007, suite à l'arrivée du nouveau receveur. Néanmoins, le Conseil Municipal nouvellement élu est appelé à se prononcer également sur cette indemnité.

**Le Conseil,**

**VU** le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,  
**VU** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983,  
**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,  
**VU** le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections du 9 mars 2008,  
**SUR** la proposition du Maire,

**décide**

- D'accorder pour la durée de ses fonctions, ou jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% à M. Jean-François POTIER, receveur municipal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 3.3. de l'ordre du jour :**

**Trésorier Principal d'Erstein.**  
**Indemnité de conseil des Usines Municipales d'Erstein.**

**Le Maire** expose que les dispositions réglementaires en vigueur permettent aux conseillers municipaux d'accorder une indemnité de conseil au receveur des communes et établissements publics locaux.

Facultative, cette indemnité peut être allouée au receveur en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion communale relevant de sa compétence.

Établie en fonction du barème fixé par arrêté ministériel à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années tant des communes que de ses services autonomes, celle-ci est acquise personnellement au comptable pour la durée du mandat du conseil municipal, qui décide du taux auquel cette indemnité sera versée (jusqu'à 100%).

**Le Conseil,**

**VU** le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,  
**VU** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983,  
**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,  
**VU** le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections du 9 mars 2008,  
**VU** la délibération n° 1.1. du conseil municipal en date du 10 octobre 1988 relative à l'autonomie financière de la Régie municipale d'Électricité et d'Eau,  
**SUR** la proposition du Maire et du Directeur de la Régie Municipale,

**décide**

- D'accorder pour la durée de ses fonctions, ou jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% à M. Jean-François POTIER, receveur municipal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé.

**Adopté à l'unanimité.**

**La séance est close à 21 h 30**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc WILLER.